

Rentrée 2016 dans la voie professionnelle

La loi "Travail", porteuse d'un recul historique, aura définitivement permis de faire tomber le masque de nos pseudos gouvernants de "gauche".

Du refus de négociation avant l'écriture du projet, à l'utilisation du 49.3 *-trois fois !-* en passant par la tentative d'interdiction de manifester, Valls et Hollande auront utilisé tous les moyens pour museler l'opposition largement majoritaire à ce texte dicté par le patronat.

Cette lutte illustre la détermination des salarié-es, des privé-es d'emploi, des jeunes et des retraité-es à ne pas passer sous le rouleau compresseur du libéralisme en exigeant le retrait du projet de loi, en luttant pour gagner des droits nouveaux.

Il a fallu quatre mois pour que la CGT soit enfin reçue et qu'elle puisse présenter ses propositions qui, de toute évidence, n'ont pas été entendues !

La violence et le mépris affichés par nos dirigeants sont la preuve que ceux-celles qui gouvernent et leurs soutiens patronaux, syndicaux et politiques font le jeu des forces les plus réactionnaires de notre société. Ces manœuvres ont exaspéré la grande majorité de la population !

Ces luttes doivent se mener au quotidien, partout, y compris dans l'Éducation nationale, plus encore dans l'Enseignement professionnel, pour les personnels mais aussi et surtout pour les jeunes pour lesquels la perspective ne doit pas se résumer à "no future".

Nous devons mettre toute notre énergie à combattre l'idéologie libérale dominante et à renforcer la protection de ceux et celles qui créent vraiment la richesse de notre pays contre nos "ennemis de la finance" !

Tout l'enjeu des contre-réformes en cours est bien d'introduire toujours plus de flexibilité, de précarité et d'individualisation dans le monde du travail alors que l'urgence est au retour du collectif, de la

solidarité et de la sécurité pour vaincre à la fois la peur de l'avenir et la violence qu'elle génère.

Ces enjeux nous les retrouvons dans nos établissements, pour nos élèves et pour l'ensemble des personnels ! Alors que l'on fête les 30 ans du Bac pro, le gouvernement a clairement choisi l'apprentissage et prône son développement ! La circulaire ministérielle pour la rentrée 2016 ne parle de la voie professionnelle que pour mieux mettre en avant l'apprentissage, et encore dans des conditions dégradées... Faisant fi de la sécurité des apprenti-es, la loi Macron, au prétexte d'une "simplification administrative", diminue le contrôle de l'Inspection du travail sur les travaux dangereux pour les apprenti-es.

Dans sa version initiale, la proposition de loi "Travail" voulait organiser une semaine de 40 heures pour les apprenti-es. C'est la mobilisation qui a fait reculer le gouvernement sur cette régression sociale. Cette mobilisation doit se poursuivre jusqu'à l'abrogation de la loi "Travail" !

Plus que jamais, il sera donc nécessaire d'être vigilant-es et mobilisé-es pour défendre la voie professionnelle sous statut scolaire !



Sept. 2016

PFMP : ce qui change à la rentrée

La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 abroge la circulaire n° 2000-095 et la note de service 2008-176 et actualise les modalités d'organisation pour les PFMP (**Périodes de Formation en Milieu Professionnel**), avec en annexe la nouvelle convention type présentée au CA.

Un-e professeur-e référent-e est nommé-e pour chaque élève et signe la convention pour sa partie pédagogique. L'équipe enseignante et les tuteurs-tutrices élaborent pour chaque stage les tâches et les évaluations formatives et certificatives qui sont spécifiées dans chaque convention avant les PFMP. Pour chaque période, l'élève devra évaluer la qualité de son stage d'accueil.¹

En seconde (CAP ou Bac pro), les enseignant-es organisent une semaine de préparation des élèves au monde professionnel précédant la première PFMP.

Des PFMP à l'étranger sont désormais possibles, une unité "mobilité"² sera prise en compte dans l'évaluation finale.

Les élèves d'au moins 15 ans qui préparent un Bac pro ayant effectué une déclaration de dérogation auprès de l'Inspection du travail, peuvent réaliser des

travaux dangereux interdits dans les entreprises, travaux qui doivent être expressément signalés dans la convention. Une fois encore les enseignant-es des LP vont voir augmenter le poids de leurs tâches.

La CGT Educ'action revendique une diminution de la durée des PFMP au profit d'une augmentation des horaires de l'enseignement de la spécialité.

¹ Article L.124-4 du Code de l'Éducation

² Arrêté du 27 juin 2014

Circulaire n° 2003-203 du 17 novembre 2003



CCF en seconde professionnelle : c'est fini !

Le ministère vient de réunir la FIP (Formation Interprofessionnelle des CPC) et le CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) pour examiner plusieurs projets d'arrêtés. Ceux-ci modifient l'organisation de la certification du diplôme intermédiaire (BEP ou CAP) et suppriment toute forme de CCF (**Contrôle en Cours de Formation**) en classe de seconde.

Annoncé par la DGESCO en mars, cela répond partiellement à notre exigence de suppression des CCF dans les diplômes nationaux. Ces projets modifient les arrêtés de 2009 qui ont mis en place les CCF pour les épreuves de mathématiques et sciences physiques et chimiques, pour l'épreuve de prévention santé environnement dans le cadre de la "réforme" du Bac pro en 3 ans.

En mathématiques, le projet de nouvelle définition de l'épreuve prend en compte les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). Après publication officielle, ces arrêtés entreront en vigueur à compter de la session 2018, ce qui entraîne qu'aucun CCF ne sera organisé en classe de seconde à partir de la rentrée 2016.

En EPS, la réglementation évolue également. Le nombre de situations d'évaluation obligatoires, pour le CAP (DI) et le BEP, est ramené de trois à deux ; elles se dérouleront en première professionnelle.

Nous pouvons nous réjouir de cette avancée syndicale... ou de ce nouveau recul ministériel, après celui concernant les épreuves de PSE, Eco gestion et Eco droit en terminale. Vous trouverez l'intégralité des nouveaux textes réglementaires sur le site de la CGT Educ'action.

En ce qui concerne les classes de première et de terminale, il n'y a pas de changement et le CCF est maintenu. Néanmoins les nouvelles dispositions conduisent à l'organisation d'une épreuve ponctuelle conçue par l'enseignant-e de la classe qui reste le-la concepteur-trice du sujet et l'évaluateur-trice de ses propres élèves. Ce qui ne lève en rien la menace de dévalorisation du diplôme "national".

AFFLENET 3 ...

Comme tout le monde le sait, le 3^{ème} opus est rarement le meilleur.

La circulaire *Réussir l'entrée en voie professionnelle* annonce que les élèves de seconde Bac Pro ou CAP pourront s'inscrire mi-octobre sur AFFLENET 3 en cas d' "erreurs manifestes" d'orientation, sur proposition de l'équipe pédagogique.

Quel-*le* enseignant-e pourrait s'opposer à une demande de réorientation ? Aucun-e, nous sommes toutes et tous pour une orientation positive de nos élèves.

Des ajustements, il y en a toujours eu. Le ministère leurre les élèves en leur faisant croire qu'en novembre, ils-elles auront la formation qu'AFFLENET 1 et 2 leur a refusé.

Comment un-e élève qui n'a pas eu la formation souhaitée trouvera-t-il-elle une place mi-octobre ? Sans création de places, ce ne sera qu'une annonce de plus. Nous aurons donc des élèves doublement déçu-es, d'avoir espéré changer d'orientation et de se retrouver coincé-es dans une formation non voulue.

La CGT Educ'action réclame les moyens nécessaires à une orientation positive de tous les jeunes.



Une revalorisation en trompe l'œil !

Le ministère communique à grand renfort de publicité sur une revalorisation des rémunérations des personnels.

Vous trouverez l'analyse de la CGT Educ'action

sur notre site : www.unsen.cgt.fr



web

La seconde POP

Dans certains établissements de plusieurs académies (Lyon, Versailles, Grenoble, Montpellier, ...), une expérimentation est proposée aux élèves de 3^{ème} qui souhaitent s'orienter vers la voie professionnelle : **la seconde professionnelle à "orientation progressive"**.

Ces classes de seconde POP intègrent une période de détermination en début de formation, de six semaines à une année scolaire. Plusieurs spécialités de Bac pro autour d'un même champ sont proposées à l'élève. Les activités de découverte s'organisent autour d'activités pratiques. Un tronc commun d'enseignement général est délivré.

A l'issue de la période de détermination, les élèves sont affecté-es par l'établissement sur la spécialité choisie en fonction des places disponibles et des conditions d'accueil.

La CGT Educ'action défend une orientation bien préparée et choisie. La seconde POP, si elle ne touche pas l'enseignement général, va encore déprofessionnaliser l'enseignement professionnel déjà lourdement touché par le Bac pro 3 ans. Elle va également réduire la visibilité du choix d'orientation en sortie de 3^{ème}.

Bilan Bac pro du ministère : un satisfecit insupportable

Les résultats du Bac pro 2016 sont désormais connus. Cette année, le taux de réussite s'élève à 82,54 % (dont près de 40 % avec mention), soit une augmentation de 2 % par rapport à l'an dernier.

Le Bac pro semble, ainsi, se porter à merveille, les CCF ont aussi été mis en place pour cela ! Le bilan qu'en a fait le ministère au printemps, à grand renfort de communication, était tout aussi positif. Pourtant, cette satisfaction de façade laisse un goût amer quand on connaît la réalité du terrain.

Premier écueil et non des moindres : le niveau professionnel des élèves à l'issue de leur trois années de formation. Bien que le taux de réussite à l'examen soit relativement bon, les enseignant-es ne sont pas dupes : il n'est pas révélateur du niveau réel des élèves. En effet, avec une réduction du volume horaire de l'enseignement professionnel et une évaluation sous forme de CCF, (un outil d'évaluation bien trop subjectif pour donner une vraie valeur du diplôme), les répercussions sur les compétences professionnelles acquises par l'élève sont dramatiques. Lors de ce bilan du Bac pro, ces aspects n'ont, bien sûr, pas du tout été évoqués !

Dans ces conditions, quelles sont les perspectives de poursuite d'études des élèves de Bac pro ? Là encore, la question a été complètement occultée.

A l'instar de leurs camarades des autres séries, les bachelier-ères professionnel-les sont pourtant de plus en plus nombreux-euses à poursuivre des études supérieures, surtout en STS. Le taux de réussite, reste, pour l'instant, assez bas (45 % obtiendront le BTS) et il se réduit encore si l'on tient compte du nombre d'abandons à l'issue de la première année.

Pour s'adapter à ces nouveaux élèves de BTS, le ministère a engagé une nouvelle procédure de recrutement : désormais, les enseignant-es de l'enseignement professionnel choisiront eux-elles-mêmes les élèves qui intégreront un BTS.

Ce n'est pas en modifiant les méthodes de recrutement, en abaissant le niveau de formation ou en intégrant le CCF dans le mode d'évaluation du diplôme que l'on favorisera véritablement la réussite des bachelier-ères professionnel-les en BTS.

Oui, il faut augmenter le niveau d'étude pour toutes et tous. Pour cela, il faut donner les moyens suffisants pour y parvenir !

Le socle commun fera-t-il son entrée en seconde en 2017 ?

Lors d'une réunion dans le cadre du bilan des réformes, la DGESCO a évoqué le "socle commun de connaissances, de compétences et de culture" [*c'est son appellation complète*]. Celui-ci devra peut-être être finalisé en classe de seconde pour les élèves qui n'auront pas validé correctement toutes les compétences.

Le "livret scolaire de la scolarité obligatoire" s'adresse aux élèves inscrit-es dans une école ou un collège mais, par définition même, concerne tous ceux et toutes celles, âgé-es de moins de 16 ans, qui n'auraient pas une "maîtrise satisfaisante" des compétences du socle à l'issue de la scolarité obligatoire. Cette situation existera pour certain-es élèves en seconde pro, et aussi en seconde GT (Générale et Technologique).

Depuis le départ, la CGT Educ'action a dit son opposition au socle et à son livret de compétences. A peine débarrassés des CCF en seconde pro, les collègues devront-ils se plonger dans les méandres du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) ? *Dossier à suivre...*

Remettre à un-e militant-e CGT ou renvoyer à l'adresse ci-dessous



4 p. Ens. Pro, 09.2016

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél Mél

Établissement

Code postal Commune